



## Convention sur la diversité biologique

Distr. : générale

3 juillet 2026

Français

Original : anglais

---

### Organe subsidiaire chargé de l'application

#### Septième réunion

Nairobi, 4–12 août 2026

Point 13 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Communication, éducation et sensibilisation du public

### **Rapport sur l'état d'avancement des mesures visant à aligner le programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et projet de plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité\*\***

#### Note du secrétariat

## I. Introduction

1. Dans la décision [16/10](#), la Conférence des Parties a reconnu l'importance d'aligner le programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Dans ce contexte, la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive : a) d'élaborer un plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité, englobant l'éducation formelle et non formelle ; b) de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à une réunion qui se tiendra avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties ; et c) de poursuivre l'examen de cette question aux dix-huitième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties. En outre, dans cette même décision, les Parties et les organisations compétentes ont été invitées à fournir des ressources pour les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux, ainsi qu'à apporter leur soutien, y compris financier, à la Secrétaire exécutive et aux Parties pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de communication.

2. Dès lors, la section II de la présente note fait le point sur la mise en œuvre de la décision [16/10](#). La section III contient un projet de recommandation qui sera soumis à l'examen de l'Organe subsidiaire, y compris le libellé d'un projet de décision relatif à la poursuite des travaux sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, pour examen par la Conférence des Parties. Un projet de plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité, élaboré conformément à la décision [16/10](#) et couvrant l'éducation formelle, non formelle et informelle, figure en annexe du projet de décision.

---

\* CBD/SBI/7/1.

\*\* Le présent document, à l'exception du projet de recommandation figurant à la section III, n'a pas été revu par les services d'édition.

## **II. Rapport sur l'état d'avancement**

### **A. Contexte et structure**

3. Les informations fournies dans la présente section couvrent la période allant de novembre 2024 à fin mai 2026.

4. La sous-section B présente les activités menées par le secrétariat, la sous-section C donne un aperçu des mesures prises par les Parties, et la sous-section D décrit dans leurs grandes lignes les mesures prises par des acteurs autres que les gouvernements nationaux.

5. La structure de chaque sous-section reprend essentiellement celle de la section K du Cadre. Les sept mesures énoncées aux alinéas 22 a) à g) de la section K ont été regroupées en trois catégories : mener des activités de sensibilisation (alinéas 22 a) et b)), favoriser l'engagement et la participation de l'ensemble de la société (alinéas 22 c) et d)), et promouvoir les plateformes, les partenariats et l'échange de connaissances (alinéas 22 e) à g)).

### **B. Mesures prises par le secrétariat**

#### **1. Réalisation d'activités de sensibilisation**

6. Le secrétariat a déployé des efforts concertés de sensibilisation par le biais du mécanisme d'échange d'information, de son site web et des réseaux sociaux, comme en témoigne l'augmentation de 20 % du nombre d'abonnés à ses comptes les plus actifs (LinkedIn et Instagram). Grâce à ces efforts, le secrétariat a aligné ses produits de communication sur le Cadre, notamment en faisant la promotion des divers systèmes de valeurs et de connaissances ainsi que les savoirs traditionnels dont les peuples autochtones et les communautés locales sont les dépositaires. Cela comprend la cinquantaine de déclarations de la Secrétaire exécutive publiées sur le site web et diffusées sur les réseaux sociaux, qui portent sur des célébrations clés telles que la Journée mondiale de la santé, la Journée internationale de la Terre nourricière, la Journée mondiale de l'environnement, la Journée mondiale de l'océan et la Journée internationale de la diversité biologique<sup>1</sup>.

7. La Journée internationale de la diversité biologique, qui, en 2025, avait pour thème « En harmonie avec la nature et le développement durable » afin de mettre en exergue les liens entre les Objectifs de développement durable et le Cadre, constitue un élément central de la stratégie de communication décrite dans la décision 15/14. Le secrétariat a coordonné l'annonce du thème, la création du logo ainsi que l'élaboration, la production et la diffusion de supports de communication, notamment sur les réseaux sociaux, afin de sensibiliser le public au rôle central de la biodiversité dans le développement durable. Ces efforts ont permis, entre autres, de diffuser 47 déclarations et messages (vidéos et textes) des Parties, y compris de présidences précédentes de la Conférence des Parties, ainsi que d'autres parties prenantes. Cette mobilisation collective a contribué à susciter un débat mondial sur l'importance de la mise en œuvre du Cadre et à catalyser des mesures publiques en faveur du Cadre, de la Convention et de ses Protocoles.

8. Le thème de 2026, « Des actions locales à l'impact mondial », allait de pair avec le thème et la campagne de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité de 2026 (« Agir pour la nature »), et a attiré l'attention sur les approches mettant à contribution l'ensemble de la société pour la mise en œuvre du Cadre. Le secrétariat a réalisé un éventail de supports similaire à celui de 2025, et la campagne a eu un rayonnement sans précédent, comme en témoignent les estimations du nombre de visiteurs sur les réseaux sociaux et les sites web (641 millions), des interactions sur les réseaux sociaux (194 000) et des mentions uniques du contenu (plus de 18 000). En outre, 49 messages vidéo et écrits ont été reçus, notamment de la part des présidences de la Conférence des Parties, du Secrétaire général et de 33 organisations partenaires<sup>2</sup>. Par rapport à l'année précédente, le nombre de célébrations à l'échelle mondiale a augmenté de plus de 100 % ; le nombre de pays participants, de

---

<sup>1</sup> Elles peuvent être consultées à l'adresse [www.cbd.int/information/statements.shtml](http://www.cbd.int/information/statements.shtml).

<sup>2</sup> Ils peuvent être consultés à l'adresse [www.cbd.int/biodiversity-day/2026/statements](http://www.cbd.int/biodiversity-day/2026/statements).

plus de 30 % ; et le nombre de récits mis en vitrine par le secrétariat, de 75 %. À l'aune de ces résultats, le nombre d'activités organisées dans le cadre de la Journée, ainsi que l'engouement qu'elle suscite, sont en forte croissance. Enfin, pour la première fois, une Partie, en l'occurrence l'Afrique du Sud, a été invitée à organiser un événement phare mondial dans le cadre de la Journée, qui a remporté un vif succès et a été très bien accueilli.

9. On trouve d'autres exemples d'activité de sensibilisation sur les sites web créés au cours de cette période. Outre les sites web des campagnes s'inscrivant dans le cadre de la Journée internationale de la diversité biologique, un nouveau site web consacré aux Conventions de Rio ainsi que des sites et des pages associés aux réunions de la Convention ont été créés. Les sites officiels du secrétariat consacrés aux réunions contiennent des informations générales, des liens pour l'inscription, des documents pertinents, les coordonnées, des informations destinées aux médias et à la presse, des supports de communication pour le partage d'informations sur les réseaux sociaux et d'autres ressources connexes.

## **2. Mesures visant à favoriser l'engagement et la participation de l'ensemble de la société**

10. Une campagne sur les réseaux sociaux visant à améliorer la connaissance des 23 cibles du Cadre et à accélérer leur atteinte a été élaborée et lancée en janvier 2026. Cette campagne met en exergue l'importance de ces cibles et explique comment il est possible de les atteindre en suivant des approches mettant à contribution l'ensemble des administrations publiques et de la société. Des études de cas sont utilisées pour décrire les types de mesures prises pour chacune des cibles du Cadre et la manière dont ces mesures contribuent à la mise en œuvre globale de celui-ci. La campagne est mise en œuvre en collaboration avec des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile et des établissements universitaires, et devrait se poursuivre jusqu'à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité de 2026.

11. Dans le cadre des efforts soutenus visant à intensifier la sensibilisation du public, des points et conférences de presse ont été tenus en mode hybride (en ligne et en présentiel) afin de renforcer la participation du public et d'accroître la sensibilisation. Mentionnons le point de presse sur la biodiversité et les changements climatiques, organisé conjointement avec le Belém Desk en amont de la trentième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en marge de la vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ainsi que de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales.

## **3. Promotion des plateformes, des partenariats et de l'échange de connaissances**

12. Le secrétariat a continué à élaborer et à soutenir des plateformes visant à promouvoir l'échange de connaissances relatives à la biodiversité. Il a notamment renforcé la Flottille de communications sur la biodiversité, un réseau au sein duquel plus de 300 communicateurs issus d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire, d'agences des Nations Unies et d'autres organisations échangent des informations et appuient des campagnes. Au cours des réunions bimensuelles de la Flottille organisées par le secrétariat, chaque organisation était invitée à communiquer des informations sur les événements, les réunions, les journées internationales et d'autres renseignements pertinents. En outre, le secrétariat participe régulièrement aux travaux et aux échanges d'informations du Groupe de la communication des Nations Unies et des coordonnateurs des communications des Conventions de Rio, renforçant ainsi ces plateformes, ainsi que d'autres réseaux de partage d'informations, sur les thèmes liés à la biodiversité.

13. La récente reconstitution du Comité consultatif informel de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public constitue un exemple de partenariat qui mérite d'être souligné. Ce réseau de spécialistes, représentant les Parties et les organisations observatrices, a tenu sa première réunion en avril 2026. Nommés pour un mandat de deux ans (2026-2027), les membres du Comité seront chargés d'examiner la mise en œuvre du programme de travail relatif à la communication, à

l'éducation et à la sensibilisation du public, et d'assurer un suivi et de conseiller le secrétariat à cet égard, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

14. Par le biais de ces plateformes et partenariats d'échange de connaissances sur la biodiversité, le secrétariat a organisé des mesures de communication pour recenser les avancées scientifiques et technologiques clés contribuant à l'amélioration des résultats en matière de biodiversité, ainsi que des campagnes de communication spécifiques destinées à promouvoir ces avancées.

#### **4. Plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité**

15. Conformément à l'alinéa 6 a) de la décision [16/10](#), la Secrétaire exécutive a établi un plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité dans le cadre d'un processus collaboratif et participatif comportant des consultations auprès du Comité consultatif informel de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public, des organisations compétentes, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des représentants des femmes et des jeunes, notamment le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture jouant un rôle clé de facilitation. Six réunions ont été tenues avec ce groupe entre juin 2025 et février 2026 aux fins de l'élaboration du projet de plan pour examen par le Comité consultatif informel de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public à sa première réunion en ligne, à la fin avril 2026. D'autres éléments ont été recueillis auprès du Comité consultatif informel avant que le secrétariat ne finalise le texte destiné à être examiné par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à la présente réunion.

16. L'élaboration d'un projet de plan constitue une avancée importante, mais le secrétariat estime que d'autres consultations devront être menées auprès de spécialistes de l'éducation et des responsables compétents, ainsi qu'entre les Parties, les partenaires et le Comité consultatif informel, afin d'améliorer la compréhension et l'appropriation de ce projet. En conséquence, le secrétariat propose que ce projet soit considéré comme un document évolutif afin de prendre en compte les résultats des consultations supplémentaires et de poursuivre les échanges avec le Comité consultatif informel, les Parties, les peuples autochtones et communautés locales ainsi que les parties prenantes concernées, en faisant fond sur les renseignements fournis par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à la présente réunion. Les progrès réalisés dans le cadre de ces travaux pourront être intégrés dans le rapport sur l'état d'avancement des mesures visant à aligner le programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur le Cadre, devant être présenté à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties, conformément au mandat énoncé dans la décision [16/10](#).

### **C. Mesures prises par les Parties**

#### **1. Réalisation d'activités de sensibilisation**

17. Nombre des 51 stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité examinés à la sixième réunion de l'Organe subsidiaire font référence à des activités pertinentes : 22 (43 %) comportent une stratégie et un plan d'action en matière de communication ou l'équivalent, et 26 (51 %), des initiatives relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public. En outre, il ressort de l'analyse des cibles nationales et des septièmes rapports nationaux que 69 % des Parties ont fixé des cibles nationales en vue de renforcer la communication, la sensibilisation et l'éducation au titre de la cible 21 du Cadre. D'après l'auto-évaluation des progrès incluse dans les septièmes rapports nationaux, 43 % de ces cibles nationales sont en voie d'être atteintes.

18. Les Parties ont également élaboré des guides, des brochures, des supports d'information, des ouvrages pédagogiques, des vidéos et des jeux visant à améliorer la connaissance de la biodiversité. Plusieurs d'entre elles ont reconnu le rôle des peuples autochtones et communautés locales dans la protection et la conservation de la biodiversité, ainsi que l'importance du partage des connaissances en matière de biodiversité entre les différents secteurs. Elles soulignent également qu'une sensibilisation accrue du public par l'éducation, la mise à jour des programmes scolaires et

l'intégration des savoirs traditionnels contribue à donner aux citoyens les moyens de participer activement à la conservation.

## **2. Mesures visant à favoriser l'engagement et la participation de l'ensemble de la société**

19. Les Parties ont participé à un certain nombre de campagnes liées à la Convention sur la diversité biologique qui ciblent délibérément un large éventail de secteurs et d'acteurs, telles que la Journée internationale de la diversité biologique (2025 et 2026), la campagne relative au Cadre et l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, ainsi qu'à des événements, des ateliers et des webinaires. Dans leurs présentations des cibles nationales, les Parties ont également mis en relief l'élaboration d'initiatives scientifiques citoyennes et de programmes participatifs, tels que la mise à l'essai de programmes scientifiques citoyens dans les écoles pour la recherche et le suivi relatifs à la biodiversité en vue de renforcer la sensibilisation et l'éducation en matière de conservation.

## **3. Promotion des plateformes, des partenariats et de l'échange de connaissances**

20. Les Parties se sont engagées à renforcer leurs plateformes, notamment les sites web et les mécanismes d'échange d'informations afin de faciliter l'accès aux informations et aux données, dans le but de soutenir l'échange de connaissances entre les différentes parties prenantes, telles que les chercheurs, les praticiens, les peuples autochtones et communautés locales, ainsi que les décideurs. Nombre d'entre elles y ont intégré des liens explicites vers le site web de la Convention et le mécanisme d'échange d'informations gérés de manière centralisée. En outre, certaines Parties ont indiqué qu'elles s'efforceraient d'élaborer des plateformes axées spécifiquement sur la formation de spécialistes et le renforcement des capacités scientifiques dans les domaines liés à l'environnement et au climat.

21. Enfin, les Parties se sont explicitement engagées à faire de l'éducation en matière de biodiversité une matière clé à tous les niveaux d'enseignement, parallèlement à l'élaboration de politiques et de stratégies d'enseignement en matière d'environnement, ainsi que des initiatives de formation et d'éducation ciblant les jeunes, les éducateurs et les communautés locales.

## **D. Mesures prises par des acteurs autres que les gouvernements nationaux**

### **1. Réalisation d'activités de sensibilisation**

22. De nombreuses initiatives répertoriées dans l'outil d'établissements de rapports en ligne prévoient la création de supports de communication, notamment des dossiers d'information, des résumés visuels et des ressources en ligne qui décrivent les espèces menacées, les efforts de restauration des écosystèmes et les risques liés à la perte de biodiversité. La plupart de ces supports se veulent accessibles aux profanes et aident ainsi un public plus vaste à comprendre en quoi la biodiversité contribue au bien-être humain et pourquoi il est urgent d'agir.

23. Plusieurs acteurs ont également entrepris d'élaborer des outils de communication scientifique, tels que des cartes spatiales, des évaluations des risques et des indicateurs de la biodiversité, qui facilitent l'interprétation d'informations écologiques complexes. Ces outils nous renseignent sur les zones où la biodiversité est la plus menacée, la manière dont les écosystèmes évoluent et les mesures susceptibles de favoriser leur rétablissement.

24. Certains engagements faisaient référence à des mesures visant à consigner les savoirs traditionnels, en particulier ceux des peuples autochtones et des communautés locales. Il s'agit notamment de reconnaître les liens culturels avec les écosystèmes, de mettre en exergue les pratiques de gestion communautaire et d'intégrer les savoirs autochtones dans les activités de sensibilisation.

### **2. Mesures visant à favoriser l'engagement et la participation de l'ensemble de la société**

25. Un certain nombre d'engagements mettaient l'accent sur les mesures prises pour amener divers groupes à agir en faveur de la biodiversité. Il s'agit notamment d'initiatives visant à promouvoir le dialogue et la collaboration avec les peuples autochtones et communautés locales, les jeunes et les

organisations de la société civile afin de favoriser leur participation aux initiatives de conservation, aux activités de suivi et aux processus d'élaboration de politiques.

26. Plusieurs engagements ont souligné l'importance de mettre à contribution le secteur privé, en s'appuyant sur les cadres réglementaires et en utilisant des outils qui l'aideront à mieux comprendre l'incidence de ses actions sur la biodiversité ainsi que les liens de dépendance. Il convient notamment de collaborer avec les acteurs des filières, les organisations de producteurs et les institutions financières afin de promouvoir des pratiques respectueuses de la nature et de réduire les préjudices pour l'environnement.

27. Il ressort des informations reçues que les acteurs soutiennent les initiatives menées par les jeunes, les programmes de mentorat et les possibilités offertes aux jeunes de participer aux processus nationaux en matière de biodiversité, tels que la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité.

### 3. Promotion des plateformes, des partenariats et de l'échange de connaissances

28. Certains des engagements faisaient référence à l'établissement de plateformes et de partenariats facilitant l'échange de connaissances, la collaboration et l'apprentissage adaptatif. Il s'agit notamment de plateformes numériques qui compilent des données sur la biodiversité et donnent accès à des outils de suivi et à des ressources d'aide à la décision, permettant aux utilisateurs d'accéder à des informations scientifiques et de les appliquer à la planification de la conservation ou à l'élaboration de politiques, y compris dans les zones sensibles aux conflits.

29. Il ressort d'autres engagements que des efforts ont été déployés pour promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les systèmes d'enseignement, y compris l'apprentissage formel, non formel et informel. Cela consiste à promouvoir des programmes scolaires liés à la biodiversité, à soutenir les programmes d'enseignement relatifs à l'environnement et à encourager l'adoption de valeurs et de comportements propres à la vie en harmonie avec la nature.

## III. Recommandation

30. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être adopter une recommandation libellée comme suit :

*L'Organe subsidiaire chargé de l'application*

*Recommande* que, à sa dix-septième réunion, la Conférence des Parties adopte une décision<sup>3</sup> libellée comme suit :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* sa décision [16/10](#) du 1<sup>er</sup> novembre 2024,

1. *Prend note* du rapport d'étape sur la mise en œuvre des mesures proposées visant à aligner le programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public de la Convention sur la diversité biologique<sup>4</sup> sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>5</sup>, conformément au document CBD/SBI/7/13 ;

2. *Prie à nouveau* la Secrétaire exécutive de continuer à examiner la mise en œuvre des mesures proposées à ses dix-huitième et dix-neuvième réunions ;

3. *Approuve* le plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité figurant en annexe à la présente décision, en notant qu'il s'agit d'un document évolutif qui sera affiné ;

<sup>3</sup> L'estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution des activités décrites dans le projet de décision figure dans l'annexe au présent document.

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n° 30619.

<sup>5</sup> Décision [15/4](#), annexe.

4. *Exhorte* les Parties à contribuer à l'établissement du plan d'action mondial, à fournir le soutien technique et financier nécessaire à son adoption et à son exécution, et à poursuivre leurs efforts pour intégrer la biodiversité dans leurs plans nationaux pour l'éducation ;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Comité consultatif informel de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public, de recueillir des éléments d'information supplémentaires auprès des Parties, des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des parties prenantes concernées, et de les intégrer dans le plan d'action mondial afin de le renforcer ;

6. *Prie également* la Secrétaire exécutive de suivre de près l'évolution des autres processus pertinents, en vue de favoriser les synergies dans l'élaboration et la promotion des plans de communication, d'éducation et de sensibilisation du public ;

7. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'exécution du plan d'action mondial aux dix-huitième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties, conformément à l'alinéa 6 c) de la décision 16/10.

## **Annexe**

### **Plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité**

#### **I. Contexte**

1. Pour faire suite à la demande formulée dans la décision [16/10](#) de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique<sup>6</sup>, la Secrétaire exécutive a établi le plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité dans le cadre d'un processus collaboratif et participatif comportant des consultations auprès des Parties, des observateurs, des organisations compétentes, des peuples autochtones et communautés locales, ainsi que des représentants des femmes et des jeunes, notamment le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a joué un rôle de premier plan en facilitant les consultations et les apports techniques, conformément à son mandat en matière d'éducation.

2. Le plan d'action mondial vise à renforcer les connaissances, les valeurs, les changements de comportement et les efforts collectifs, conformément à la Vision à l'horizon 2050 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>7</sup> (vivre en harmonie avec la nature).

3. À la lumière des éléments d'information recueillis lors des consultations, notamment auprès du Comité consultatif informel de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public, la structure, les résultats attendus et les domaines d'intervention prioritaires du plan mondial, ainsi que les mesures indicatives qu'il propose ont été déterminés.

#### **II. Objet**

4. Le plan mondial a pour objet d'appuyer la mise en œuvre effective du Cadre, y compris les mesures liées à la communication, à l'éducation, à la sensibilisation et à l'adoption figurant dans la section K du Cadre, en renforçant l'éducation en matière de biodiversité en tant que condition stratégique préalable à un changement transformateur.

5. Le plan mondial se veut un cadre souple assorti de résultats interdépendants qui fera progresser l'éducation en matière de biodiversité par le biais de l'apprentissage formel, non formel et informel, à l'appui de la Vision à l'horizon 2050 (vivre en harmonie avec la nature). Il vise à ouvrir la voie à des décisions en connaissance de cause, à un changement de

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n° 30619.

<sup>7</sup> Décision [15/4](#), annexe.

comportement et à des efforts collectifs en renforçant les connaissances, les valeurs, les compétences et la pertinence de la biodiversité dans le quotidien des gens.

6. La période visée par le plan mondial prendra fin en 2030 et coïncide avec l'horizon temporel des cibles du Cadre. L'exécution du plan mondial sera examinée aux dix-huitième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties.

7. Le plan mondial vise à aider les Parties, les peuples autochtones et communautés locales, les femmes et les jeunes, ainsi que les autres parties prenantes et acteurs concernés, à faire progresser l'éducation axée sur les mesures entreprises en faveur de la biodiversité par le biais d'une mise en œuvre volontaire et pilotée au niveau national. Il peut également éclairer les efforts pédagogiques connexes, notamment ceux qui concernent les changements climatiques et le développement durable, sans négliger son rôle premier au titre de la Convention.

8. L'exécution du plan mondial devrait être adaptée aux divers contextes, circonstances et priorités des pays et suivre des approches spécifiques aux systèmes d'enseignement, aux capacités et aux schémas d'exécution de chacun.

### **III. Principes directeurs pour l'exécution**

9. L'exécution du plan mondial sera régie par les principes suivants, qui s'inscrivent dans le droit fil de la Convention et du Cadre et favorisent une mise en œuvre cohérente, volontaire et pilotée au niveau national dans des contextes variés :

a) L'éducation en matière de biodiversité, notamment le renforcement des connaissances en la matière, de la capacité décisionnelle et du leadership dans les administrations publiques, les entreprises, le secteur financier et la société en général, permet un changement transformateur et appuie l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre ainsi que la concrétisation de la Vision à l'horizon 2050 (vivre en harmonie avec la nature) ;

b) L'éducation en matière de biodiversité est permanente, s'inscrit dans des contextes formels, non formels et informels, et associe un large éventail d'acteurs et de lieux, notamment des institutions, des secteurs, des communautés et des espaces sociaux, dans l'esprit d'une approche pansociale ;

c) Les approches suivies pour l'éducation en matière de biodiversité devraient être pluralistes, intégrées et équitables ; reconnaître et intégrer les divers systèmes de connaissances et visions du monde, y compris ceux des peuples autochtones et communautés locales, et promouvoir la cocréation, l'apprentissage interculturel et l'échange intergénérationnel de connaissances ;

d) Les mesures visant à faire progresser l'éducation en matière de biodiversité devraient être adaptées au contexte, inclusives et évolutives, et tenir compte des priorités, des systèmes d'enseignement et des dispositions institutionnelles des pays, ainsi que des divers contextes culturels, sociaux, économiques et écologiques, notamment aux niveaux local, national et régional ;

e) L'éducation en matière de biodiversité devrait s'appuyer sur l'apprentissage empirique sur le terrain pour être en prise directe sur les milieux naturel et culturel et le cadre de vie, et ainsi renforcer les liens entre les êtres humains et la nature, ainsi que la bonne gestion et la responsabilité ;

f) Les mesures visant à promouvoir l'éducation en matière de biodiversité devraient favoriser les partenariats et la collaboration entre les Parties, les peuples autochtones et communautés locales, les femmes et les jeunes, le secteur privé et les autres parties prenantes et acteurs concernés, afin de soutenir les efforts collectifs ;

g) L'exécution du plan mondial devrait prendre en compte les questions de genre, conformément à la décision [15/11](#) et à la cible 23 du Cadre.

#### IV. Cadre de résultats

10. Le cadre de résultats du plan mondial escompte trois résultats interdépendants, dont l'obtention repose sur cinq domaines d'intervention prioritaires et trois conditions propices à l'exécution transversales, comme le montre le tableau ci-après. Pris globalement, ces éléments forment un cadre intégré dans lequel l'apprentissage individuel, les capacités des éducateurs et du système, ainsi que les conditions générales favorisant la durabilité des résultats sont liés.

##### Cadre de résultats du plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité

| Résultats attendus                                                                          |                                                 |                                                                           |                                                                                   |                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 1. Amélioration de la connaissance de la biodiversité et renforcement du lien avec celle-ci |                                                 | 2. Renforcement des capacités des éducateurs et du système                |                                                                                   | 3. Renforcement des conditions propices à l'exécution                   |
| Domaines d'intervention prioritaires                                                        |                                                 |                                                                           |                                                                                   |                                                                         |
| Resserrement des liens entre l'humain et la nature                                          | Une éducation pluraliste, intégrée et équitable | Renforcement des capacités des éducateurs et des systèmes d'apprentissage | Renforcement de la coordination, des plateformes et de l'échange de connaissances | Intégration de l'éducation dans les cadres d'orientation et pédagogique |
| Conditions propices à l'exécution transversales                                             |                                                 |                                                                           |                                                                                   |                                                                         |
| Apprentissage permanent, en profondeur, touchant tous les aspects de la vie                 |                                                 | Mobilisation de l'ensemble de la société                                  |                                                                                   | Financement durable et mesures incitatives                              |

11. Les trois conditions transversales facilitent les interventions dans les domaines prioritaires et l'obtention des résultats attendus en renforçant les environnements institutionnel, social et pédagogique, qui ont une incidence déterminante sur la durabilité des progrès réalisés. Ces conditions, qui sont liées aux larges assises systémiques et sociales de l'exécution à grande échelle et à long terme, consistent en l'apprentissage permanent, en profondeur, qui touchent tous les aspects de la vie ; la mobilisation de l'ensemble de la société ; et le financement durable et les mesures incitatives.

12. Les résultats attendus partent du principe que tout changement transformateur passe par une intervention pluridimensionnelle, notamment les relations entre les personnes et la biodiversité, la capacité des éducateurs et des systèmes d'apprentissage à accompagner les apprenants dans des contextes variés, ainsi que les conditions générales relatives aux institutions, aux politiques et au financement qui doivent être réunies afin que les effets soient cohérents et aient une grande portée à long terme. Ces résultats se renforcent mutuellement et ne devraient pas être dissociés.

13. Le résultat attendu n° 1, l'amélioration de la connaissance de la biodiversité et le renforcement du lien avec celle-ci, part du principe que la capacité de l'éducation en matière de biodiversité peut renforcer les connaissances, les valeurs et les compétences, ainsi que les liens émotionnels et culturels avec la biodiversité, notamment par le biais de divers systèmes de connaissances et des savoirs des peuples autochtones et communautés locales. Il s'agit d'aider les apprenants et les communautés à mesurer l'importance de la biodiversité dans leur vie et à adopter des comportements qui contribuent à sa conservation.

14. Le résultat attendu n° 2, le renforcement des capacités des éducateurs et du système, part du principe que l'éducation en matière de biodiversité est tributaire du renforcement des capacités des éducateurs, et du recours à des approches plus cohérentes à l'échelle du système.

Il s'agit d'appuyer le perfectionnement des éducateurs, notamment les enseignants, les formateurs, les éducateurs de la société civile, les dépositaires des savoirs communautaires, les guides naturalistes et autres médiateurs d'apprentissage, tout en renforçant les institutions, les plateformes et les systèmes d'apprentissage contribuant à l'éducation en matière de biodiversité afin d'atteindre les apprenants dans divers contextes.

15. Le résultat attendu n° 3, le renforcement des conditions propices à l'exécution, part du principe qu'un impact durable est tributaire de dispositions institutionnelles, de politiques cohérentes et d'un financement soutenu qui transcendent les différents programmes et les cycles politiques. Pour que ce résultat soit concrétisé et que l'éducation en matière de biodiversité contribue de manière cohérente et efficace à la réalisation des objectifs liés à la biodiversité, il conviendra de renforcer les conditions propices dans tous les contextes nationaux.

## **V. Domaines d'intervention prioritaires : objectifs et mesures indicatives**

16. Les objectifs et les mesures indicatives pour chaque domaine d'intervention prioritaire et condition propice transversale tracent des voies pour l'exécution du plan mondial à l'appui du Cadre.

17. Les objectifs, les mesures indicatives, les résultats possibles et les acteurs indicatifs associés à chaque domaine prioritaire et condition propice transversale sont présentés dans les tableaux 1 à 4 ci-après. Les domaines prioritaires sont regroupés en fonction des trois résultats attendus décrits précédemment. Les mesures indicatives visent à appuyer une exécution volontaire et pilotée au niveau national tenant compte des priorités et des capacités nationales. Leur mise en œuvre peut également contribuer à l'apprentissage adaptatif, au suivi et à l'échange de connaissances.

Tableau 1

**Résultat attendu n° 1: domaines d'intervention prioritaires, objectifs, mesures indicatives, résultats possibles et parties prenantes concernées**

| <i>Domaine prioritaire</i>                                     | <i>Objectif</i>                                                                                                                                                                           | <i>Mesures indicatives</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Résultats possibles</i>                                                                                                                                                                                                                        | <i>Acteurs indicatifs</i>                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Favoriser l'établissement de liens entre l'humain et la nature | Renforcer la relation permanente entre l'humain et la nature                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'apprentissage par l'expérience, en plein air et sur le terrain, dans des contextes formels, non formels et informels</li> <li>• Soutenir l'apprentissage préscolaire, en milieu familial et intergénérationnel</li> <li>• Promouvoir des approches culturelles, artistiques et narratives qui favorisent l'établissement de liens émotionnels avec la biodiversité et la nature</li> </ul> | Orientations non normatives, études de cas représentatives, initiatives communautaires et ressources pédagogiques, et exemples d'approches favorisant le changement de comportement                                                               | Parties, peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes, autorités responsables de l'enseignement, société civile, secteur privé, scientifiques et organisations compétentes |
| Éducation pluraliste, intégrée et équitable                    | Promouvoir des approches pédagogiques pluralistes, intégrées et équitables en matière de biodiversité, notamment en veillant à ce que l'enseignement tienne compte des questions de genre | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les connaissances scientifiques dans les divers systèmes de connaissances, y compris ceux des peuples autochtones et communautés locales</li> <li>• Promouvoir une réflexion systémique tenant compte des liens entre la biodiversité, le climat, la santé et le développement durable</li> <li>• Soutenir des approches d'apprentissage adaptées à la culture et au contexte</li> </ul>       | Cocréation - ressources didactiques, modules d'apprentissage interdisciplinaires et intersectoriels, outils pédagogiques dans les langues autochtones et locales, supports pédagogiques adaptés au contexte local et exemples de bonnes pratiques | Parties, établissements d'enseignement, peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes                                                                                       |

Tableau 2

**Résultat attendu n° 2 : domaines d'intervention prioritaires, objectifs, mesures indicatives, résultats possibles et parties prenantes concernées**

| <i>Domaine prioritaire</i>                                                | <i>Objectif</i>                                                                                                                                            | <i>Mesures indicatives</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <i>Résultats possibles</i>                                                                                                                                      | <i>Acteurs indicatifs</i>                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renforcement des capacités des éducateurs et des systèmes d'apprentissage | Renforcer la capacité des éducateurs et des systèmes d'apprentissage à appuyer l'éducation en matière de biodiversité                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la formation professionnelle préalable et continue</li> <li>• Faciliter la création de réseaux de praticiens et d'apprentissage mutuel et leur renforcement</li> <li>• Améliorer l'accès des éducateurs aux outils et aux ressources dans tous les contextes d'apprentissage</li> </ul>                                                                                          | Offres de formation volontaire, boîtes à outils destinées aux formateurs, réseaux d'apprentissage mutuel et échanges de connaissances entre pairs               | Parties ; établissements de formation des enseignants ; société civile, y compris les peuples autochtones et communautés locales, les femmes et les jeunes ; et organisations compétentes |
|                                                                           | Renforcer l'intégration institutionnelle de l'éducation en matière de biodiversité dans les cadres de gouvernance, de normalisation et d'assurance qualité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la biodiversité dans les normes de compétences et les processus de certification des enseignants</li> <li>• Aligner les objectifs de l'éducation en matière de biodiversité sur les cycles de révision des programmes scolaires et les cadres d'évaluation</li> <li>• Intégrer l'éducation en matière de biodiversité dans les plans de développement institutionnel</li> </ul> | Exemples de cadre de compétences, références pour la révision des programmes d'études, et outils et lignes directrices pour l'autoévaluation des établissements | Parties, autorités responsables de l'enseignement, organismes de certification, peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes                                              |

Tableau 3

**Résultat attendu n° 3 : domaines d'intervention prioritaires, objectifs, mesures indicatives, résultats possibles et parties prenantes concernées**

| <i>Domaine prioritaire</i>                                                                         | <i>Objectif</i>                                                                                                | <i>Mesures indicatives</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>Résultats possibles</i>                                                                                           | <i>Acteurs indicatifs</i>                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renforcement de la coordination, des plateformes et de l'échange de connaissances                  | Renforcer la coordination, la collaboration et l'échange de connaissances entre les acteurs et les systèmes    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les plateformes nationales et régionales spécialisées dans l'éducation en matière de biodiversité</li> <li>• Faciliter l'échange de ressources, de connaissances et de données d'expérience</li> <li>• Soutenir la coordination entre les acteurs concernées et les initiatives pertinentes</li> </ul>                                                                              | Plateformes volontaires ou mécanismes de coordination, référentiels partagés et activités d'échange de connaissances | Parties, secrétariat de la Convention, peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes, et organisations compétentes |
| Intégration de l'éducation en matière de biodiversité dans les cadres d'orientation et pédagogique | Intégrer l'éducation en matière de biodiversité dans les cadres d'orientation, de planification et pédagogique | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la biodiversité dans les politiques, les programmes et les normes d'enseignement</li> <li>• Promouvoir l'harmonisation des politiques et des stratégies en matière d'éducation et de biodiversité</li> <li>• Aligner l'éducation sur les priorités nationales en matière de biodiversité et sur les approches de mobilisation de l'ensemble des administrations publiques</li> </ul> | Exemples d'orientations générales, références pédagogiques et exemples d'alignement sur les initiatives mondiales    | Parties, autorités responsables de l'enseignement, peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes                   |

Tableau 4

**Conditions propices transversales : objectifs, mesures indicatives, résultats possibles et parties prenantes concernées**

| <i>Condition propice transversale</i>                                          | <i>Objectif</i>                                                                                       | <i>Mesures indicatives</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <i>Résultats possibles</i>                                                                                     | <i>Acteurs indicatifs</i>                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Apprentissage permanent, en profondeur, et touchant tous les aspects de la vie | Promouvoir l'apprentissage permanent dans des contextes formel, non formel et informel                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'apprentissage des enfants, des jeunes et des adultes et la formation professionnelle</li> <li>• Promouvoir l'apprentissage intergénérationnel et communautaire</li> <li>• Renforcer la continuité entre les parcours d'apprentissage</li> </ul>                                                                                                                                  | Acquis d'apprentissage adaptés à l'âge, initiatives de sensibilisation et parcours d'apprentissage volontaires | Parties, peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes, société civile et prestataires de services d'enseignement |
| Mobiliser l'ensemble de la société                                             | Favoriser une participation inclusive des différents secteurs et parties prenantes                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les peuples autochtones et communautés locales, les femmes, les jeunes, les familles, les médias et le secteur privé</li> <li>• Renforcer les partenariats et la collaboration</li> <li>• Soutenir la participation du public et la participation intersectorielle</li> </ul>                                                                                                    | Initiatives de partenariat et programmes de sensibilisation et de communication                                | Parties, peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes, secteur privé et société civile                           |
| Financement durable et mesures incitatives                                     | Soutenir un financement durable, accessible et prévisible pour l'éducation en matière de biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'intégration de l'éducation en matière de biodiversité dans les processus nationaux de financement et de budgétisation</li> <li>• Soutenir un accès équitable au financement pour les peuples autochtones et communautés locales, les femmes et les jeunes</li> <li>• Encourager l'alignement des mesures d'incitation sur les objectifs en matière de biodiversité</li> </ul> | Exemples d'approches de financement et de mobilisation de ressources, et partenariats public-privé             | Parties, donateurs, peuples autochtones et communautés locales, et femmes et jeunes                                              |

## **VI. Suivi, évaluation et établissement de rapports**

31. Dans l'optique d'un renforcement du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports au niveau international, les Parties peuvent être invitées à fournir des informations dans leurs communications nationales, dans la mesure du possible, ainsi que dans les autres rapports sur les activités et les politiques liées à l'exécution du plan mondial. Ces informations pourraient porter sur les réalisations, les enseignements tirés, l'expérience acquise, ainsi que les difficultés et les possibilités. Les domaines d'intervention prioritaires, les objectifs et les mesures indicatives constituent des références utiles à cette fin.

32. En outre, les entités du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes non Parties pourraient être invitées à communiquer au secrétariat des informations sur l'exécution du plan mondial à tous les niveaux.

33. Au niveau national, les Parties sont encouragées à partager avec le public et l'ensemble des parties prenantes leurs constatations concernant l'exécution du plan mondial présentées dans leurs communications nationales, leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité ou leurs programmes nationaux relatifs à la biodiversité, en utilisant des outils tels que les réseaux sociaux pour atteindre et mobiliser diverses parties prenantes, le cas échéant. Les Parties sont également encouragées à associer plus étroitement les parties prenantes non Parties au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur les activités menées dans le cadre du plan mondial.

## Annexe

### Estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires

Le Secrétariat a établi le tableau ci-après afin de présenter l'estimation des ressources extrabudgétaires dont il a besoin pour réaliser les activités demandées, telles que décrites dans le projet de décision, à l'appui de son examen. La présente annexe ne fait pas partie du projet de décision soumis à l'examen de l'Organe subsidiaire.

#### Ressources extrabudgétaires nécessaires

(Dollars des États-Unis)

| <i>Par.</i>  | <i>Activité</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i>Frais de réunion<sup>a</sup></i> | <i>Frais de déplacement du personnel</i> | <i>Dépenses de personnel<sup>b</sup></i> | <i>Total partiel</i> | <i>CAP (13 %)</i> | <i>Total</i>   |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| 5            | Organiser une réunion de consultation du Comité consultatif informel de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public afin de recueillir et d'intégrer des éléments d'information supplémentaires en vue de renforcer le plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité | 85 000                              | 15 000                                   | 100 000                                  | 200 000              | 26 000            | 226 000        |
| 6            | Faciliter les interactions et les échanges d'informations entre les spécialistes de la biodiversité et de l'éducation, notamment aux réunions relevant de la Convention et des organisations compétentes                                                                                                         | 80 000                              | 20 000                                   | 100 000                                  | 200 000              | 26 000            | 226 000        |
| <b>Total</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                     |                                          |                                          | <b>400 000</b>       | <b>52 000</b>     | <b>452 000</b> |

La colonne « Par. » renvoie aux paragraphes du projet de décision et la colonne « CAP », aux coûts d'appui du programme.

<sup>a</sup> Y compris les déplacements des participants

<sup>b</sup> Consultants, partenaires et personnel supplémentaire.